

## Les questions que vous vous posez

### **Vous jugez un nid dangereux dans votre commune ou votre propriété. Comment le neutraliser ?**

L'opération est très dangereuse. Vous devez faire appel à un opérateur spécialisé, formé et équipé pour cela. Une carte des neutralisateurs formés par le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) est disponible :

<https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>



### **Vous souhaitez vous former à la neutralisation des nids ou former du personnel communal ou provincial (par exemple) ?**

Un cycle de formation organisé par le CRA-W est accessible aux communes et aux zones de secours désireuses de former leur personnel.

Renseignez-vous directement auprès du CRA-W en vous connectant à leur page dédiée :

<https://www.cra.wallonie.be/fr/formation-destruction-des-nids-de-frelons-asiatiques>



### **Comment savoir si un nid de frelon asiatique a déjà été neutralisé ?**

On demande aux neutralisateurs d'apposer une marque (peinture...) sur l'arbre dans lequel se trouve le nid qui a déjà été neutralisé pour éviter les interventions inutiles.

Gilles SAN MARTIN



### **Comment signaler un nid de frelon asiatique ?**

Vous pouvez le faire en utilisant le site du SPW :

[https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e=invasives&tax=Vespa\\_velutina](https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e=invasives&tax=Vespa_velutina)



Ces encodages serviront à faire un suivi de l'avancée de l'espèce sur le territoire wallon.

Vous pouvez également le signaler directement auprès d'un neutralisateur.

Le frelon asiatique  
est sur le territoire wallon  
depuis 2016.

Aujourd'hui, il s'agit de vivre  
avec cette espèce exotique  
qui s'est installée.



## ATTENTION de ne pas confondre :

Abeille mellifère  
entre 11 et 13 mm



Guêpe commune  
entre 11 et 18 mm



Frelon européen  
35 mm max



Tête et thorax de couleur brun-rougâtre, base de l'abdomen noir avec l'extrémité jaune vif  
Pattes uniformément brun-rouge

Frelon asiatique  
30 mm max



Tête et thorax noirâtre, abdomen noir avec une large bande orangée à son extrémité  
Pattes noires aux extrémités jaunes

Nid de guêpe  
+- 30 cm



Petite ouverture inférieure

Nid de frelon européen  
+- 60 cm



Petite ouverture latérale

Large ouverture inférieure

Nid de frelon asiatique  
+- 80 cm



Le frelon asiatique représente une menace pour l'apiculture, pour la santé publique dans certains cas et dans une moindre mesure pour l'environnement.

### MENACE pour l'apiculture

Les apiculteurs sont en première ligne face à cette espèce exotique envahissante. Le problème majeur posé par le frelon asiatique réside dans l'impact négatif qu'il engendre sur le développement des colonies d'abeilles mellifères qui peuvent être affaiblies voire s'effondrer et disparaître. Le stress engendré par la seule présence du frelon asiatique autour des colonies est suffisant pour ralentir et même stopper le cycle de développement de la colonie au moment où elle constitue ses abeilles d'hiver.

Le **CRA-W** va continuer la formation des neutralisateurs, mettre à disposition des apiculteurs formés un équipement pour neutraliser les nids (sous conditions) et tester les pièges, les appâts et le matériel utile pour protéger les ruchers dans les conditions belges (harpes électriques...).

Le **CARI** va continuer et amplifier les actions d'information et de formation menées depuis plusieurs mois dans le but d'optimiser la connaissance en matière de protection des ruchers (animations, tutoriels pour fabriquer du matériel de protection, fiches techniques, conseils pratiques...).

### MENACE pour la santé publique

Ce sont **les nids à hauteur d'homme** qui présentent le danger le plus grand avec des attaques probables à très probables et un danger jugé élevé à très élevé (risque d'attaque massive et de choc anaphylactique grave). Dans ce contexte, une neutralisation immédiate du nid est jugée nécessaire.

Concernant les nids hors de portée, les attaques sont jugées improbables à très improbables (piqûres isolées fortuites) et le danger élevé à très élevé essentiellement pour les personnes allergiques. Une neutralisation n'est pas jugée strictement nécessaire pour la santé publique et doit être envisagée au cas par cas en fonction de la situation (risque de chute du nid sur la voie publique, par exemple) et / ou de la proximité de personnes à risque.

Globalement, le risque demeure faible, similaire à celui que représentent les nids de guêpes.

C'est pourquoi, **la Région Wallonne n'intervient plus que sur le domaine régional dans la neutralisation des nids posant un problème de santé publique.**

Il revient donc aux communes d'intervenir sur leur territoire.

### MENACE pour l'environnement

Dans l'état actuel des connaissances, la Région Wallonne ne juge pas que les prélèvements du frelon asiatique sur l'entomofaune soit une menace sérieuse pour la biodiversité.